

BALANZAC



BULLETIN
MUNICIPAL



*Joyeuses
Fêtes*



DÉCEMBRE 2022



LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Au seuil de la nouvelle année, je vous présente en mon nom et celui du Conseil Municipal nos vœux de santé, de bonheur et de réussite au seuil de cette nouvelle année 2023 et souhaite la bienvenue à tous les nouveaux arrivants ! J'en profite pour vous annoncer le retour de la **Cérémonie des Vœux qui aura lieu le samedi 21 janvier 2023 à 18h30 à la Salle des Fêtes.**

Sachez que je me rends disponible pour rencontrer chaque Balanzacaise et Balanzacais qui le souhaite. N'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès du Secrétariat de la Mairie.

Cette année, nous avons effectué les travaux suivants :

- Mise en place de volets + store banne à l'école.
- Nouveaux points d'éclairage aux Boutaudières et à Cabinet.
- Réfection de la voirie de la route du marais mitoyenne avec Corme Royal.
- L'Entreprise Renaud-Belot s'est chargée de la fourniture et de la pose du Columbarium ainsi que l'ossuaire au cimetière.

Dans le cadre des économies d'énergie :

- L'extinction de l'éclairage public a été avancée à 22 heures.
- Mise en place d'un programmateur sur la Chaudière de l'Ecole.
- Mise en place d'ampoules LED à l'école début d'année 2023.

Divers outillages pour les ateliers ont été achetés ou remplacés.

Comme nous vous en avons parlé lors du dernier bulletin municipal, vous allez être recensé(e) cette année à partir du 19 janvier 2023.

Le recensement de la population est une enquête statistique obligatoire. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire. Elles permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, et de moyens de transport à développer.

Pour faciliter le travail de l'agent recenseur chargé de cette opération, je vous prie de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête, en privilégiant la réponse par internet.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous. Je vous remercie par avance de votre participation !

Tout au long de l'année, vous pouvez trouver sur le site de la Mairie www.balanzac.fr les informations concernant la vie communale et associative.

Je tiens à remercier l'ensemble du Personnel Communal, les membres du Conseil Municipal, les membres des Associations qui nous apportent une aide efficace pour l'entretien de la Commune, l'accueil de la Mairie, l'encadrement des enfants au sein de notre école et l'embellissement de notre environnement, ainsi qu'un remerciement tout particulier à Madame Liliane GIRARDEAU et Madame Ghyslaine GOMBAUD pour la confection des rideaux de l'école.

Pour conclure, permettez-moi de vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année. Une pensée particulière à toutes celles et ceux qui ont perdu un être cher et qui se trouvent diminués par des problèmes de santé.

Le Maire,
Dominique BERNARD

MAIRIE

70 Route de l'Océan
17600 BALANZAC

Tél 05 46 94 72 30

Email
Site internet

mairie@balanzac.fr
www.balanzac.fr

Heures d'ouverture au public

*Lundi, mardi, vendredi de 14h à 18h
Jeudi et samedi de 9h00 à 12h00*

Les élus

Monsieur Dominique BERNARD	Maire	05 46 94 75 40 06.07.97.38.38	sarl.bernard.dominique@orange.fr
Monsieur Bernard COMPAN	Adjoint	05 46 94 70 21 06.20.23.05.16	marynard.compan@free.fr
Monsieur Philippe DUTREUIL	Adjoint	05 46 94 40 32 06.78.76.61.18	philippe.dutreuil@wanadoo.fr
Madame Maryse GOMBAUD	Adjointe	05 46 94 74 83 06.82.81.45.45	marysegombaud@orange.fr
Madame Christelle BERNARD	Adjointe	06.73.40.30.07	carronchristellecc@hotmail.fr



EXTRAIT DES MINUTES MUNICIPALES

Séance du 5 juillet 2022

Modalité de publicité des actes

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage,
- Soit par publication sur papier,
- Soit par publication sous forme électronique,

Le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- Publicité par affichage (panneau situé sur le parking de la Mairie ainsi que dans les panneaux de chaque village).

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE

D'adopter la proposition du Maire qui sera appliquée à compter de ce jour (5 juillet 2022),

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

Subvention Collège A. Albert de Saujon

Le Conseil Municipal accorde une aide de 80.00 € pour deux élèves scolarisés au Collège André Albert de Saujon qui vont participer à un échange pédagogique Franco-Allemand du 13 au 21 septembre 2022 accueil des Allemands et du 1^{er} au 10 décembre 2022 déplacement des élèves à Hildesheim.

QUESTIONS DIVERSES

Remplacement panneaux de sécurité enfants dans les villages

Des panneaux « ralentissez enfants » doivent être remplacés dans les villages car ils ne sont plus lisibles, ainsi que les deux panneaux « sortie école ».

La Société JPP Direct sera consultée, le prix d'un panneau s'élève 152.51 € HT.

Un devis sera demandé.

Abri Bus

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de plusieurs parents dont les enfants prennent le bus à l'arrêt « la Colombière » de Balanzac. Ceux-ci sollicitent la construction d'un abri bus en raison des intempéries et du danger de la circulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne peut donner une suite favorable à cette demande car la Commune ne possède pas de bien foncier à la Colombière.

Séance du 12 septembre 2022

Panneau Pocket

Monsieur Patrick POCH de la Communauté de Commune de Saint-Porchaire propose aux communes d'adhérer à l'application Panneau Pocket pour un montant de 180 € annuel.

Cette application alimentée par la Commune permet aux administrés de consulter l'agenda des manifestations des Communes environnantes, de diffuser les événements de la vie quotidienne, les animations, les travaux de voirie, arrêtés préfectoral, alerte météo ou coupure de réseau, etc.

Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal souhaite avoir une information plus complète sur l'application.

Campagne de plantation de poteaux pour le déploiement de la fibre optique

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur GONDOUX Julien, conducteur de travaux chez CIRCET France qui nous informe d'une campagne de plantation de poteaux pour le déploiement de la fibre optique sur la Commune de Balanzac. Dans cette optique et après étude 63 poteaux doivent être posés à côté des poteaux ENEDIS, ainsi que 18 poteaux en création d'artère.

Le Conseil Municipal consulte les plans envoyés par la Société. Monsieur le Maire informe qu'il rencontre le mardi 13 septembre 2022 des responsables du Département et propose de les consulter sur les aides éventuelles qui pourraient être apportées dans le cas d'un enfouissement de réseau.

De ce fait, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision à un prochain Conseil Municipal.

Eclairage Public Rue de l'Eglise

Le Conseil Municipal accepte le devis d'éclairage public pour le point lumineux rue de l'Eglise.

Le devis s'élève à 3271,40 €, la participation du Syndicat d'Electrification est de 50 % soit 1635,70 € reste 50 % à la charge de la commune soit 1635,70 €.

Tarifs Location de Salle

Petite Salle

1 soirée ou 1 après-midi :

- Commune 72,00 €
- Hors Commune 97,00 €

1 journée :

- Commune 112,00 €
- Hors Commune 158,00 €

2 jours :

- Commune 155,00 €
- Hors Commune 221,00 €

Associations

- Commune 21,00 €
- Hors Commune 97,00 €

Location armoire à vaisselle : 50,00 €

Location partielle vaisselle : 20,00 €

Grande Salle

1 journée :

- Commune 235,00 €
- Hors Commune 306,00 €

2 jours :

- Commune 367,00 €
- Hors Commune 493,00 €

Association commune

- 36,00 € (manifestations non payantes)
- 210,00 € (manifestations payantes)

Associations hors commune 265,00 €

Tarif location du lave-vaisselle :

- 46,00 € (commune)
- 56,00 € (hors commune)
- 21,00 € (association communale)

Attributions numéros de rue impasse des Peupliers

SCI LES MAISONS CHARENTAISES, soit :

- Parcelle B 1208 le numéro 7 qui est existant sera conservé,
- Parcelle B 1208 n°9 Impasse des Peupliers (nouveau numéro).

Le Conseil Municipal approuve ces propositions.

Location salle pour la sophrologie

Le Conseil Municipal accepte la demande de Madame Margareth DUTREUIL et décide de fixer le montant de la location de la salle à 3€10 la séance, le mardi soir de 19h15 à 20h30.

Séance du 6 octobre 2022

Pose poteaux pour la fibre

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la Commune, 63 poteaux doivent être créés à côté des poteaux ENEDIS et 18 poteaux en création d'artère. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'implantation des poteaux.

Adhésion à la Société Publique Locale

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Département envisage de créer une société publique locale (SPL) en complément de la société d'économie mixte pour le développement de l'Aunis et de la Saintonge (SEMDAS) permettant aux collectivités et groupements de collectivités actionnaires de bénéficier d'une offre globale de services de qualité, de proximité et de rapidité dans les domaines que sont l'aménagement, la construction, l'environnement, le développement économique, touristique et de loisirs, ou encore l'innovation et transition énergétique.

La SPL aura vocation d'accompagner les collectivités et groupements de collectivités actionnaires dans tout projet de territoire et ce, principalement sous la forme de marchés ou de concession (mandat, marché de prestation de service, conduite d'opérations, contrat de concession d'aménagement...).

Cette composition a été établie sur la base d'une participation de l'ordre de :

- 190 000 € pour le Département de la Charente Maritime.
- 17 000 € pour chacune des 4 Communautés d'Agglomération.
- 5 000 € pour les Communautés de Communes.
- 300 € pour les Communes.

Au vu des éléments apportés par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal émet un accord de principe à sa participation à la Société Publique Locale.

Création d'un poste d'agent de maîtrise territorial

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 juillet 2020 fixant les ratios des promus-promouvables au sein de la collectivité,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet ;
- De procéder, parallèlement à cette création de poste, à la suppression d'un poste d'agent technique principal de 1^{ère} classe ;
- Dire que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions ci-dessus à l'unanimité.

Demande de l'Association Fil en Aiguille

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant des adhérentes de l'Association Fil en Aiguilles concernant leur contribution aux frais de chauffage pour les mardis après-midi durant l'hiver, soit 21€.

Celles-ci évoquent une dépense trop importante pour leur association car elles ne vendent rien et n'organisent aucune manifestation qui pourraient leur rapporter de l'argent.

Elles déplorent le fait de ne plus pouvoir se retrouver un après-midi par semaine pendant l'hiver, ce qui permet de rompre l'isolement de certaines personnes.

Le Conseil Municipal décide de faire un relevé de compteur dès que le chauffage sera allumé. Un tarif sera établi en fonction de la consommation.

Affiliation du Syndicat Mixte pour l'Aménagement des digues de la Gironde au CDG17 de la Charente Maritime

Le syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

Il convient donc que le Conseil Municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

Eclairage public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les directives gouvernementales concernant l'économie de consommation électrique pour l'hiver prochain et propose donc de modifier les horaires de l'éclairage public le soir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'éteindre l'éclairage public à 22 heures.
- De demander un devis pour les ampoules LED à l'école.
- De poser un programmeur sur le brûleur de la chaudière de l'école.

Travaux route mitoyenne avec Corme Royal

Monsieur le Maire informe qu'il est rentré en contact avec Monsieur MARGAT, Maire de Corme Royal concernant l'entretien de la route mitoyenne avec cette commune. Il a évoqué la forte dégradation de cette route qui n'a eu aucun entretien de la Commune de Corme Royal depuis plusieurs années.

La Commune de Balanzac va prendre en charge l'enrobé pour cette année et a demandé à Corme Royal de le prendre à sa charge l'année prochaine.

Séance du 25 octobre 2022

Adhésion à la Mission de Médiation Préalable Obligatoire proposée par le CDG17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique.

APPROUVE la convention à conclure avec le Centre de Gestion de la Charente-Maritime, qui concernera les litiges portant sur des décisions prises, à compter du 1^{er} jour du mois suivant la conclusion de la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette mission.

Demande de participation Ecole Sainte-Marie de Royan

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable compte tenu de l'existence d'une école élémentaire sur le territoire et d'autre part la participation n'est pas obligatoire pour les élèves du collège.

FORMATION PSC1 (1^{er} secours)

Monsieur le Maire propose une formation PSC1 pour trois agents de la Commune. Le devis est de 255 €. La formation aura lieu sur site avec 6 personnels du SIVOS.

Convention Assistance Technique Générale proposée par le Syndicat de la Voirie

Dans le souci d'une meilleure gestion du budget de la collectivité, notamment en termes de dépenses de voirie, le Syndicat Départemental de la Voirie propose une mission d'Assistance Technique Générale.

Cette mission permettrait :

1/ Une assistance technique et administrative auprès de nos services,

3/ Monsieur le Maire indique que la mission d'assistance technique et administrative permettrait d'obtenir du conseil auprès du Syndicat Départemental de la Voirie.

Cette mission fera l'objet d'une facturation forfaitaire annuelle de 150.00 €.

Monsieur le Maire indique que la production du diagnostic de voirie serait, quant à lui, produit à minima une fois dans le courant de la période quadriennale débutant à compter du 01 janvier 2023.

La production du tableau de classement de la voirie communale ferait l'objet d'une facturation ponctuelle de 1 600,00 € selon le linéaire de voirie estimé à ce jour (voir tarification annexe 2 « zone verte » de la convention).

Tableau des effectifs

Cadre ou Emploi Catégorie Effectif Durée Hebd. Serv.

Filière Admi.

Adj. Adm. Princ. C 01 33 H

1^{re} Classe

Adj. Adm. Contrat Aidé 01 28 H

Filière Techn

Agent Maîtrise C 01 35 H

Adj. Techn. C 01 8.10 H

(aide cuisine)

Adj. Techn. C 01 19H

(cantinière)

Adj. Techn. C 01 20 H

(entretien voirie)

Devis Ampoule LED Ecole

Monsieur le Maire informe qu'il a demandé un devis chez REXEL pour mettre des ampoules LED à l'école et à la cantine. Ce devis comprend le changement des ampoules et des blocs. Le montant est de 4 566,83 € TTC.

Il est proposé de solliciter un autre devis.

Résiliation bail local commercial de M. Kévin DAVIAUD

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu ce jour un mail de Monsieur Kévin DAVIAUD locataire du local commercial 66 route de l'Océan. Celui-ci souhaite quitter le local au 31 octobre 2022.

Le Conseil Municipal accepte son départ.

Travaux de Sécurité de la RD728

Une réunion a eu lieu à la Mairie le 19 octobre 2022 en présence de Messieurs BERNARD, COMPAN, DUTREUIL et Madame GOMBAUD adjoints, Madame Brigitte SEGUIN, conseillère départementale, Monsieur Alexandre SCHNEIDER, conseiller départemental et Monsieur Corentin TAUNAY, responsable du bureau d'étude de la DDTM.

- La Commune souhaite réorganiser la circulation pour se rendre à la déchetterie. Des études de circulation doivent être réalisées de manière plus globale notamment dans le cas de modification des sens de circulation.
- Le département donne un avis défavorable pour l'accès sur la RD728 du futur lotissement. Le lotisseur a déjà modifié les plans et les accès se feront par une route communale.
- Entretien des accotements sur la RD728 : les limites d'entretien communal sont définies par les limites d'agglomération. Aussi, la Commune peut procéder à l'entretien de ces accotements qui font partie de sa compétence.
- La Commune va transmettre au département une demande de mise en agglomération de la zone à 70 km/heure entre les planches et le bourg de Balanzac (430 mètre linéaire de section concernée).
- La Mairie souhaite une étude pour faire réduire la vitesse des véhicules qui rentrent dans le bourg de Balanzac en venant de Marennes.
- Proposition d'une voie d'évitement au droit du lotissement les Erables équivalente à ce qui a déjà été réalisé sur la RD728 et hors agglomération.
- Concernant l'arrêt de bus existant en encoche, la Mairie précise qu'elle souhaite conserver cet espace de stationnement pour la boulangerie.

Sur la rue de l'Eglise, il faudrait prévoir un itinéraire matérialisé entre l'arrêt de bus existant rue de l'Eglise et l'Ilot créé sur la RD728 permettant aux piétons de traverser en deux temps. L'objectif est de déplacer au plus près du carrefour de la rue de l'Eglise l'Ilot en tenant compte de la giration des bus qui prennent la direction de Saintes depuis cette rue.



INFORMATIONS MUNICIPALES

Poches Jaunes



Des poches sont à votre disposition au secrétariat aux jours et heures d'ouverture.

Collecte de Piles et Portables Usagés

Dans une pile ou batterie, jusqu'à **80%** des métaux sont recyclés pour être utiles au quotidien



Des distributeurs sont à votre disposition dans l'entrée du secrétariat aux jours et heures d'ouverture.

Raticide



La Mairie distribue gratuitement du raticide, les sachets sont à retirer en Mairie aux jours et heures d'ouverture. Chaque foyer a droit à un sachet par trimestre.

Dépôts Sauvages



Les dépôts sauvages sont interdits. Ce type d'agissement expose ses auteurs à une contravention pouvant aller jusqu'à la 5^{ème} classe tel que prévu à l'article R 635-8 du Code Pénal. Cette incivilité a pour conséquence de nuire à la propreté publique et à nuire à l'environnement.

Horaires de Tonte et Bricolage



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses etc... ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables **de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30** ; Les samedis **de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00** ; Les dimanches et jours fériés **de 10h00 à 12h00**.

En dehors de ces horaires, merci de bien vouloir respecter la tranquillité du voisinage.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Animaux Domestiques



- Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière intempestive.
- Il est interdit de laisser les chiens divaguer. De plus, ils doivent être tenus en laisse pour leur promenade. Les maîtres ont obligation de ramasser les déjections de leur animal.
- Il est nécessaire de rappeler l'importance d'identifier et de stériliser vos chats.

Stériliser : C'est éviter des portées multiples qui finissent par nuire à la santé de votre chatte et limiter les divagations et éviter les combats entre chats.

Identifier : La loi impose cette obligation. Cela permet de retrouver votre animal en cas de perte.

En cas de portées non désirées, il vaut mieux contacter la SPA et non abandonner les petits dans la nature : vos voisins n'ont pas vocation à substituer à vous.

Interdiction de Brûlage de Déchets



- Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels de déchets (déchets ménagers, déchets verts, déchets verts forestiers, déchets verts agricoles, déchets industriels et artisanaux, plastiques, caoutchouc, bois traités, huiles végétales et minérales, hydrocarbures et dérivés...), produits par les particuliers, les professionnels et les collectivités locales est INTERDIT toute l'année sur l'ensemble du département de la Charente-Maritime.
- Le Maire de Balanzac **autorise, du 15 octobre à fin mars, sous certaines conditions et après demande auprès du Secrétariat de la Mairie**, l'écobuage de déchets verts sur la Commune du mois d'octobre à avril. Le Maire délivre une autorisation écrite immédiatement suspendue en cas de risque de niveaux SEVERE-TRES SEVERE-EXCEPTIONNEL ainsi qu'en période d'épisode de pollution de l'air.

Pour une authentification de Signature

Cette formalité n'a pas pour effet d'authentifier le texte en marge duquel la signature est apposée. La légalisation d'une signature sert à authentifier la signature d'actes sous seing privé par un contreseing officiel (signature officielle). Le demandeur ne doit pas signer ni dater les documents avant.

Pièces à fournir :

- **Une pièce d'identité** : carte d'identité, passeport, permis de conduire permettant l'identification de la personne, carte de séjour en cours de validité ou carte de séjour périmée avec récépissé de renouvellement. En cas de perte ou de vol de sa pièce d'identité et une des pièces d'identité exigées pour voter.
- **Un justificatif de domicile** : Quittance de loyer mentionnant le nom du propriétaire, facture EDF, facture de téléphone fixe ou portable...

Si l'usager est domicilié chez un tiers, il doit fournir une attestation de l'hébergeant et un justificatif de domicile de l'hébergeant ainsi que la copie de sa carte d'identité.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Le Service CARTE D'IDENTITE/PASSEPORT

La Mairie de Pont l'Abbé d'Arnoult vous rappelle les dispositions :
Le Service des CNI et Passeport reçoit les appels téléphoniques uniquement sur la ligne dédiée à ce service, à savoir : **05 46 97 94 71**

- Les Horaires de prise de rendez-vous par téléphone sont :
Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 10h00 et de 13h30 à 14h30
- Accueil du public pour les demandes de CNI/Passeports
Du Lundi au Vendredi de 10h00 à 12h15 et de 14h30 à 16h45



Le recensement est obligatoire. Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans sont concernés.

Pourquoi : Pour pouvoir être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Pour être inscrits d'office sur les listes électorales.

Deux possibilités s'offrent à vous :

Par internet sur www.service-public.fr.

A la Mairie de votre domicile avec pièce d'identité et livret de famille.

Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'Etat.



Dématérialisation des Autorisations d'Urbanisme

Comment déposer une demande d'autorisation d'urbanisme ?

Cette demande se fait par le biais d'un formulaire accompagné des plans, schémas, notice, photos et documents graphiques qui permettent de justifier de la qualité de l'architecture et de l'intégration du projet dans les paysages. Les formulaires sont disponibles dans les mairies ou en téléchargement.

Le dossier complet est à déposer à la Mairie où est situé le projet. Le dossier sera ensuite transmis au service Urbanisme de la Communauté de Communes.

Comment est-elle délivrée ?

C'est le Maire qui la délivre, sur proposition du service Urbanisme de la Communauté de Communes, dans des délais garantis mais variables en fonction du type de dossier.

Le guichet numérique

A partir du **01/01/2022** vous pourrez déposer votre dossier d'urbanisme en ligne via le guichet numérique accessible au lien suivant : <https://cc-coeur-de-saintonge.geosphere.fr/guichet-unique>

Le service Urbanisme peut vous renseigner, pour les communes sur lesquelles il intervient :

par téléphone : 05 46 95 47 95 (joignables l'après-midi) - par mail : urbanisme@coeurdesaintonge.fr

par courrier : Communauté de Communes Cœur de Saintonge - Service Urbanisme - Place Eugène Bézier – BP 23 - 17250 SAINT PORCHAIRE

sur rendez-vous dans les locaux de la Communauté de Communes

ECONOMISER L'EAU EN CHARENTE-MARITIME !

Pour faire un point sur l'état de la ressource en eau, Nicolas BASSELIER, préfet de la Charente-Maritime a réuni, le vendredi 08 juillet 2022, les acteurs de la distribution d'eau du département. La situation hydrologique en Charente-Maritime est préoccupante. Elle se caractérise par une absence de recharge hivernale des nappes et des niveaux bas atteints dès le début du printemps. Le déficit pluviométrique constaté depuis juillet 2021 est important dans l'ensemble du département, plaçant la période actuelle au troisième rang des saisons les plus sèches depuis 1959.

Les conditions météorologiques récentes, avec une pluviométrie très faible ainsi que des épisodes de canicule, se traduisent par la poursuite de la baisse du niveau des nappes et des cours d'eau. Dans les prochains jours, l'affluence estivale aura pour conséquence une augmentation significative de la consommation en eau.

ADOPTONS LES BONS GESTES



ÉVITER DE LAISSER COULER L'EAU

Pour économiser l'eau potable du robinet, première règle : coupez le robinet lorsque vous vous brossez les dents, que vous vous rasez ou que vous faites votre toilette, et ne laissez pas l'eau couler inutilement.



UTILISER LES APPAREILS DE LAVAGE À PLEIN

Remplissez complètement la machine avant de la faire tourner.



BOIRE DE L'EAU DU ROBINET

En France, l'hydratation est à portée de main, 24/24 : l'eau du robinet : locale, disponible partout zéro déchet.



INSTALLER DES ÉQUIPEMENTS ÉCONOMES EN EAU

Choisissez des appareils électroménagers peu gourmands en eau.



ÉVITER LES FUITES D'EAU

Vérifiez régulièrement vos équipements et votre compteur d'eau.



TRAVAUX DU 2^{ème} SEMESTRE 2022

Sept 2021



Travaux pour la mise en place d'un columbarium



Cérémonie du 11 novembre 2022



Le chrysanthème a remplacé la traditionnelle bougie à partir de 1919. En effet Raymond Poincaré avait appelé à fleurir d'un chrysanthème Blanc les tombes des soldats tombés au front le 11 novembre 1919, Cette tradition a glissé à la fête des morts.



En 2023, la collecte évolue !

+ de tri – de déchets

La CDC Cœur de Saintonge fait un grand pas en faveur de la réduction des déchets. Pour inciter au tri, les ordures ménagères sont collectées en bac une semaine sur deux comme dans de nombreux autres territoires.

Dès janvier 2023

POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES NON RECYCLABLES



1 collecte toutes les 2 semaines.
Pour renforcer l'hygiène et la sécurité des agents, la collecte des ordures ménagères est robotisée.

POUR LES EMBALLAGES



1 collecte chaque semaine.
Collectés dans un sac jaune de 80 litres avec liens coulissants (retrait gratuit en mairie).

POUR LES BIODÉCHETS



Si votre foyer n'est pas encore équipé d'un composteur pour le tri des biodéchets (épluchures, restes de repas, coquilles d'œufs...), de nouvelles permanences auront lieu en 2023. L'information sera diffusée aux mairies, sur cyclad.org et la page Facebook @Cyclad17.

Mon calendrier

Retrouvez vos nouveaux jours de collecte sur cyclad.org ou sur le guide Collecte et Déchetteries 2023 disponible en mairie.



Pourquoi ?

- **Réduire les déchets** : en triant 100% des emballages et en compostant ses biodéchets, une famille de 4 personnes produit entre 30 et 60 litres d'ordures ménagères tous les 15 jours.
- **Réduire notre impact sur le changement climatique.**
- **Maîtriser les coûts** : le traitement des ordures ménagères non triées coûte dix fois plus cher que le recyclage.

Mon bac, mode d'emploi :



Les sacs jaunes doivent être placés au sol et à une distance minimale d'1 m du bac d'ordures ménagères. **Aucun obstacle à moins d'1 m du bac.**



Le bac doit être placé sur le **marquage au sol** prévu à cet effet et **la poignée opposée à la route.**



Si vous avez un marquage avec une flèche, placez votre bac en retrait de la route. **Le bac ne doit pas être placé sur la route.**

Si votre bac est cassé, merci de contacter Cyclad au 05 46 07 16 66 ou par mail à contact@cyclad.org.

L'objectif est clair

**+ de tri – d'incinération
et d'enfouissement**

Cyclab'Box

DONNEZ PRENEZ



Sur les déchetteries de **Gémozac, Marans, Matha, Plassay, Saint Jean d'Angély, Saint Sauveur d'Aunis, Saint Savinien sur Charente et Surgères**, la Cyclab'Box est un espace de réemploi. Vous pourrez y choisir des objets en bon état (meubles, vaisselle, pièces de décoration, livres, jouets) sélectionnés par l'agent valoriste selon les critères prédéfinis.

Pourquoi ?

- ➔ Allonger la durée de vie des biens de consommation en les réutilisant.
- ➔ Diminuer le gaspillage des ressources naturelles pour fabriquer de nouveaux objets.
- ➔ Diminuer notre production de déchets.

Mode d'emploi

1. Les objets sont à déposer après accord de l'agent valoriste.
2. Le retrait est libre quand l'espace est ouvert. L'agent valoriste décide de l'ouverture en fonction des conditions météorologiques et de sécurité.
3. Le retrait est réservé aux particuliers et non aux antiquaires, brocanteurs et boutiques solidaires. Le nombre d'objets retirés peut-être limité par l'agent.
4. La prise d'objets n'est autorisée que sur le périmètre de la Cyclab'Box.
5. Cyclad ne garantit pas le bon fonctionnement des objets.



La Cyclab'Box ne remplace pas le don aux boutiques solidaires et aux associations qui reste à privilégier.
Liste sur Cyclad.org

POUR TOUTES QUESTIONS

sur le tri ou la collecte des déchets

CYCLAD
1 rue Julia et Maurice Marcou
17700 SURGÈRES

Tél. 05 46 07 16 66
contact@cyclad.org
cyclad.org

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir



@cyclad17

UN DISTILLATEUR A VOTRE DISPOSITION

Monsieur Georges MAGNY, distillateur ambulant, domicilié à BREUIL LA REORTE sera présent mi-janvier dans le terrain de l'atelier municipal de la Mairie. Tél : 06.31.57.43.55.



LE RECENSEMENT DE LA POPULATION, COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 19 janvier 2023 sur le site [www:le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Vos codes confidentiels de connexion figurant sur la notice d'information vous seront remis prochainement dans votre boîte aux lettres ou en main propre par l'agent recenseur.

Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront transmises à l'Insee pour établir des statistiques anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu au secret professionnel.

Le recensement de la population est gratuit : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



 **Recensement**
de la population 2023

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet

 le-recensement-et-moi.fr

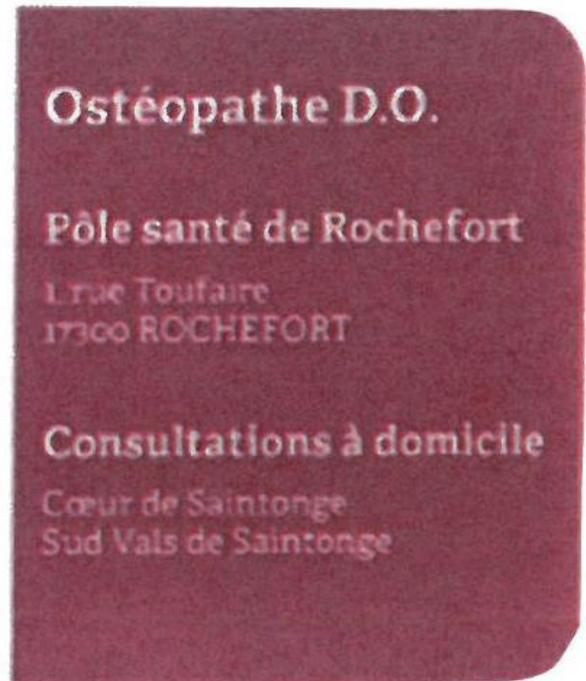


**Le recensement démarre le 19 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.**

OSTEOPATHE

Visite à domicile. Tél : 06.58.85.43.10

Mail : sophie.boicherot@gmail.com



NOUVEAU CABINET INFIRMIER A STE GEMME

Mesdames Lœtitia Lacheny-Ferré et Oriane Guillou, toutes deux infirmières depuis plus de 20 ans et depuis plus de dix ans dans le libéral pour l'une d'entre elles, proposent d'effectuer les soins couramment exécutés en tant qu'IDEL et souhaitent également mettre l'accent sur le maintien à domicile (soins de nursing, toilettes, couplés aux soins techniques).

Elles travaillent en lien avec la DAC/PTA, plateforme territoriale d'appui et de coordination, ainsi que tous les partenaires médicosociaux œuvrant pour prendre en charge la perte d'autonomie au domicile.

Interventions sur les communes de :

- Balanzac, Beurlay, Champagne, Corme Royal, La Gripperie Saint-Symphorien, Le Gua, Les Essards, Nancras, Pont l'Abbé d'Arnoult, Sablonceaux, Sainte-Gemme, Sainte-Radegonde, Saint-Jean d'Angle, Saint-Porchaire, Saint-Sornin, Saint-Sulpice d'Arnoult, Souligonne.

Le cabinet se trouve au 10 bis rue de la Mairie, 17250 SAINTE GEMME

Tél : 06 24 84 56 87 - mail : idel.saintegemme@gmail.com



SOLIDARITE



La maladie d'Alzheimer est la cause principale des détériorations intellectuelles chez les plus de 65 ans. Près d'un million de malades et autant de familles souffrent de la maladie d'Alzheimer. Un malade, c'est toute la famille qui a besoin d'aide. L'association vous propose **des réunions de familles, des cycles de soutien, des séjours de vacances.**

SOUTIEN/INFOS/CONSEILS/ECOUTE

France Alzheimer Charente-Maritime

22, rue Arc de Triomphe

17100 SAINTES

Tél : 05.46.92.25.18

Mail : francealzheimer17@orange.fr

FRANCE SERVICES
Pour vos démarches administratives
Place Eugène Bézier
Saint-Porchaire
Tél : 05 46 95 35 83



Les agents d'accueil vous renseignent et vous guident dans vos démarches concernant ces 9 partenaires. Un espace France Services est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés par des agents dans leurs démarches administratives sur de nombreuses thématiques : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès aux droits, etc.

Horaires d'ouverture :

Le lundi de 14h00 à 17h00 et du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 puis de 14h00 à 17h00

Un agent de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) est présent tous les mercredis matin pour vous renseigner.

Énergie, habitat et rénovation énergétique, un conseiller du CRER (Centre Régional des Énergies renouvelables) tient une permanence tous les 1ers mardis du mois.

ADMR – 8 bis rue Felix Vieuille
– 17600 SAUJON
Tél : 05 46 02 44 63



Premier Réseau Association de Proximité.

L'ADMR est la référence du service à la personne depuis près de 70 ans. Association à but non lucratif qui œuvre pour l'aide pour tous et la solidarité.

Pour aide les familles et les personnes à bien vivre chez elles.

Autonomie – Domicile (ménage, repassage) – Famille – Santé.

Présidente : Martine ANDRIEU

Assistants Sociaux

Les principaux axes d'intervention concernent :

- La protection Maternelle et Infantile (PMI)
- L'aide sociale en faveur de l'Enfance et de la Famille (ASE)
- La prévention et la lutte contre les exclusions
- L'aide à l'autonomie des personnes âgées
- L'aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Lieu d'accueil pour tout public : chacun y trouve gratuitement écoute, information et orientation selon les besoins. La complexité des situations dans le domaine social nécessite des interventions complémentaires et l'implication de nombreux métiers de terrain.

Pour obtenir un rendez-vous avec un(e) assistant(e) social(e) : 05.46.92.38.38 – Maison de la Petite Enfance à Saint-Porchaire.





SAUJON SOLIDARITE

Association distributrice de la Banque Alimentaire

Mairie de Saujon

BP 108

17600 SAUJON

Tél 07 77 05 88 45

saujonsolidarite@laposte .net

CALENDRIER DES DISTRIBUTIONS 1ER SEMESTRE 2023

SAMEDI	14 JANVIER
SAMEDI	28 JANVIER
SAMEDI	11 FEVRIER
SAMEDI	25 FEVRIER
SAMEDI	11 MARS
SAMEDI	25 MARS
SAMEDI	08 AVRIL
SAMEDI	22 AVRIL
SAMEDI	06 MAI
SAMEDI	20 MAI
SAMEDI	03 JUIN
SAMEDI	17 JUIN
SAMEDI	01 JUILLET

**LES DISTRIBUTIONS ont lieu 2 bis rue du Château d'eau à SAUJON LE SAMEDI MATIN
DE 8h00 à 11h00**

Les personnes doivent se présenter à la Mairie ou au CCAS de leur lieu de résidence qui leur délivrera une carte attestant leur droit à l'aide alimentaire.

Le jour de la distribution, vous devez vous munir de sacs propres :

- 1 sac pour les conserves, pâtes, riz...
- 1 sac pour les légumes et fruits.
- 1 sac Isotherme avec un pain de glace **OBLIGATOIRE** pour les surgelés.

Votre contribution financière s'élève à 2 €uros par personne âgée de plus de 2 ans.



OCTOBRE ROSE

Le dépistage n'est plus un tabou et ça peut vous sauver la vie
 Notre commune s'associe au **Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers De Nouvelle-Aquitaine** pour lutter contre le cancer (anciennement LUCIDE 17)



LE DÉPISTAGE ORGANISÉ DES CANCERS

Qui est concerné ?

Dépistage cancer du col de l'utérus FROTIS TOUS LES 3 ANS de 25 À 29 ANS	Dépistage cancer du sein MAMMOGRAPHIE TOUS LES 2 ANS de 50 À 74 ANS	Dépistage cancer colorectal TEST TOUS LES 2 ANS de 50 À 74 ANS
---	--	---

Le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers de Nouvelle-Aquitaine (CRCCDC-NA) coordonne les 3 dépistages organisés des cancers. Vous avez une question concernant le dépistage des cancers ? Notre équipe est à votre disposition pour vous répondre :

Centre de Dépistage des Cancers de Charente-Meritime
 1 boulevard Viadimir - 17101 SAINTES
05.49.90.17.22
 contact@depistagecancer-na.fr

DÉPISTAGE DES CANCERS
 Centre de coordination
 Nouvelle-Aquitaine



Dépistage organisé du cancer du sein - Le parcours de ma mammographie

J'ai entre 50 et 74 ans !

Je reçois l'invitation du CRCCDC-NA.

Je prends rendez-vous chez un radiologue agréé. Une liste est fournie avec l'invitation.

Je reçois mes résultats par courrier et mon médecin et/ou gynécologue aussi.

Mon dossier est transmis au CRCCDC-NA. Un radiologue réalise une seconde lecture.

Le radiologue me donne un premier résultat.

DÉPISTAGE DES CANCERS
 Centre de coordination
 Nouvelle-Aquitaine
 Site Charente-Meritime
 Pour nous joindre :
 05 49 90 17 22
 contact@depistagecancer-na.fr

2 ans

Pour ma prochaine mammographie je rapporte mes derniers clichés pour un meilleur diagnostic.

NOUS RECHERCHONS DES LOTS POUR LA TOMBOLA !!!

Une publicité de votre structure sera faite pendant l'événement

OCTOBRE ROSE

RÉSERVEZ VOTRE STAND !

Vous êtes créatrice, productrice ou entrepreneuse ? Rejoignez-nous et présentez vos créations, produits...

- Marché gratuit aux produits locaux
- Exposition photo
- "Partis de l'art de la table"
- Répétitions
- Soirée d'adoption pour notre chat
- Tombola et 50 lots
- Espace "tout pour l'enfant"

SAMEDI 22 OCT.
13h - 20h

Pont d'Abbé d'Arnoult

CONTACT
 CDC Coeur de Saintonge - 05 46 95 35 83
 contact@coeurdesaintonge.fr



Vivez sereine

Le dépistage du cancer du sein, de 50 à 74 ans, c'est tous les 2 ans.

OCTOBRE ROSE

Check list

- Passer chez le médecin
- IRM ou mammographie
- Aller chez le coiffeur
- Gym avec les copines

DÉPISTAGE DES CANCERS
 Centre de coordination
 Nouvelle-Aquitaine

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE



Suite à la dégradation de la situation sanitaire et au risque de contamination accru du fait de la baisse des températures et de la forte activité migratoire des oiseaux sauvages, le niveau de risque a été relevé de « modéré » à « élevé » sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Depuis le 11 novembre, la protection des élevages de volailles est renforcée et les mesures de prévention sont généralisées.

Ainsi, toutes les volailles doivent être mises à l'abri sur l'ensemble du territoire et les rassemblements de volailles sont interdits.

Tous les détenteurs de basse-cour doivent se faire connaître (déclaration en ligne : https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-la-detention-de-volailles?id_rubrique=55)

Depuis le passage au risque « élevé », obligation est faite de mettre les volailles à l'abri ou de mettre des filets de protection sur les basses cours sur toutes les communes.

Vous noterez également que la prévention de la propagation de la maladie passe également par une réactivité dans la gestion des cadavres d'oiseaux sauvages et de leur enlèvement par le service public d'équarrissage, actions qui dépendent de votre intervention.

ASSOCIATION AGORA (loi 1901)



- Faire une pause dans la journée
- Se libérer des tensions
- Bien respirer pour mieux vivre
- Améliorer sa concentration
- Apprendre à être positif
- Gérer les émotions inconfortables
- Développer ses ressources
- S'apaiser grâce à la méditation

- BALANZAC
- Petite salle municipale
- Le mardi soir à 19h15
- Margareth DUTREUIL
- Tél 06.33.88.27.41

Sophrologue diplômée depuis 2017
Adhérent à la Fédération Française de
Sophrologie (FFDS)
Anime des cours collectifs



FIL EN AIGUILLES

Le fil en aiguilles remercie toutes les adhérentes qui viennent participer à nos activités les mardis après-midi à partir de 14h, et cela toute l'année. **C'est un plaisir de se retrouver !**

Ce moment convivial se déroule toujours dans la bonne humeur.

Toutes les personnes intéressées par l'une de nos activités sont les bienvenues (tous niveaux acceptés, même débutantes).

- Couture, tricot, patchwork, crochets,
- Boutis, hardanger, points comptés
- aussi fabrication de chapeaux, sacs, chaussettes,



les lots :



Notre Association a participé à «Octobre Rose », nous avons confectionné une banderole avec des tissus récupérés et avons offert le soutien-gorge en polystyrène extrudé.

Lors de la journée du 22 octobre 2022, la CDC Cœur de Saintonge a organisé une tombola nous avons donné des lots, nous remercions Mme Liliane Normand pour sa participation en offrant des tableaux.



Vers 16 h, la pause gâteaux et café est la bienvenue !!!!

VOUS AVEZ DES RESTES DE TISSU, DES PELOTES DE LAINE, DES COTONS A BRODER ET AUTRES MERCI DE PENSER A NOTRE ASSOCIATION

A déposer le mardi de 14H à 18H à la salle ou bien Chez Mme RAFFE Marie Madeleine.

Nous remercions la municipalité pour la subvention qui nous a été allouée

Au seuil de la nouvelle année, Fil en Aiguilles vous présente ses meilleurs vœux de santé, joie et bonheur pour 2023.

Les membres du bureau

LE CLUB DES BALANZACAINES

vous souhaite une bonne fin d'année

et nos meilleurs vœux pour 2023

C'est au nom de tous les membres du bureau et de toute l'équipe qui m'entoure que nous vous présentons ces bons vœux.

Inutile de vous rappeler les conditions sanitaires qui nous ont perturbées en début d'année. De ce fait, le Club n'a pas pu assurer ses activités traditionnelles en 2022.

Toutefois, le 7 décembre, nous avons organisé le traditionnel goûter de Noël. Cette soirée, très appréciée, a été conclue par la remise des boîtes de chocolats.

Pour l'année 2023 sont prévues :

- Les activités mensuelles et traditionnelles en salle. Le calendrier 2023 qui sera offert à tous les adhérents mentionne les dates de réunion du Club, des concours de belote et des repas.

Notez que, dans la mesure du possible, nous souhaitons reprendre dès le 4 janvier la réunion du Club (avec Assemblée Générale).

Les sorties d'une journée seront programmées en cours d'année, mais déjà, le voyage au Tyrol est acté pour le début septembre.

- Nous pensons à celles et ceux qui ont des problèmes de santé ainsi qu'à toutes les familles qui ont perdu un proche.

Merci à la municipalité pour la subvention et la location de la salle polyvalente.

Enfin, que vous soyez de Balanzac ou des environs, sachez que toute l'équipe se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2023 et pour les années suivantes.

Passez de très bonnes fêtes.

Bien cordialement,

Le Président
Yves HERVAUD



AMICAL BALANZACAIS

L'année 2022 a été ponctuée par plusieurs manifestations :

- Repas des anguilles le 27 février 2022
- Repas entrecôte le 15 mai 2022
- Randonnée et pique-nique le 31 juillet 2022
- Repas des anguilles le 4 décembre 2022

Lors de ces repas, nous accueillons un nombre important de convives et notamment aux repas des anguilles où il nous est impossible de satisfaire toutes les demandes et nous nous en excusons.

EN 2023, NOUS VOUS PROPOSONS :

- Repas des anguilles le dimanche 15 janvier 2023
- Repas des entrecôtes le 21 mai 2023
- Randonnée pédestre et pique-nique le 30 juillet 2023
- Repas des anguilles le 3 décembre 2023 (sous réserve d'avoir des anguilles)

Pour tous renseignements, contacter Mme Ghyslaine GOMBAUD au 0607120257

L'équipe de l'Amical vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année
et une belle année 2022.

Les membres du bureau

**Quand l'Amical part en vadrouille
Journée en Vendée le 11 juin 2022**

- Visite de la ville de Saint Gilles
Croix de Vie
- Visite de la conserverie de
sardines
- Repas spectacle au Poucton



ACCA BALANZAC

Pour cette saison l'ACCA se félicite d'avoir 34 adhérents dont 16 de la commune.

Le mise en place du plan de gestion cynégétique faisant semble très encourageant et satisfaisant. Ceci consiste à la réintroduction de l'espèce faisan de Mandchourie sur une durée de trois ans minimum avec en parallèle la régulation de prédateurs renards et corbeaux.

Créée le 23/11/1968, l'ACCA Balanzac est l'une des plus anciennes associations de la Commune. Nous nous réunissons dans notre local situé provisoirement à la Moulinette, dans lequel nous sommes ravis d'accueillir tous nos voisins. Nous chassons à compter du 1^{er} juin le sanglier et le brocard pour limiter les dégâts aux cultures agricoles, puis au cours de l'été et de l'automne, d'autres gibiers deviennent chassables pour voir leur période se clôturer au cours de l'hiver, au plus tard le 31 mars pour le sanglier.

L'ACCA et la Fédération Départementale des Chasseurs ont des statuts réglementés par la loi, l'ACCA exerce son activité sous le contrôle de la FDC et des services de l'Etat. Nos actions multiples en faveur de la nature et du territoire sont méconnues. Nous plantons des haies, des jachères, des buissons qui profitent à toute la faune sauvage. Nous régulons les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, nous nettoyons les déchets.

Nos opposants agitent le foulard des accidents, mais ils sont infiniment peu nombreux, nous avons moins d'accidents mortels que bien d'autres pratiques : 10 pour la chasse sur 20.000/an en France, étant précisé que 90 % des victimes sont les chasseurs eux-mêmes.

Alors que 80 % des territoires ruraux sont privés, il est difficile de comprendre les revendications des urbains qui voudraient pouvoir bénéficier des efforts et du travail quotidien des ruraux sans y contribuer. Les champs, les bois, les chemins sont entretenus, des taxes foncières sont payées, la Nature n'appartient pas à tout le monde.

Malgré nos actions en faveur de l'intérêt général, largement financées par nos propres cotisations, la société moderne nous rejette de plus en plus. Des injures verbales, des invectives gestuelles, des destructions matérielles, des provocations en réunion...

Nous sommes victimes d'attaques gratuites de la part des médias orientés ou de militants anti-chasse qui veulent voir disparaître notre liberté pourtant acquise à l'occasion de la Révolution Française : Qu'est-ce qu'être citoyen français aujourd'hui ? pour nous, il s'agit de préserver les libertés individuelles dans le respect de la nature et des traditions léguées par nos anciens. Celles qui fondent notre identité.

La chasse est une des rares activités qui, encore aujourd'hui, permet à un grand-père de partager et transmettre une pratique à ses enfants et petits-enfants. Quelle autre activité peut s'en prévaloir ?

Vous ne connaissez pas la Chasse ? Vous êtes curieux/curieuse et vous vous forger votre propre opinion de manière objective ?... Venez nous rencontrer, nous vous accueillerons avec joie !

La chasse c'est des émotions à partager.

Les membres du bureau de l'ACCA vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année et présentent leurs meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite pour l'année 2023.

Le Président,
F. ALVARD



LA VIE DES ECOLES

Depuis le mois de septembre, 39 élèves ont pris le chemin de l'école maternelle Josiane Baudet-Simonneau. Ils se sont tous bien adaptés au rythme scolaire.

Nous remercions la Mairie pour les travaux réalisés cet été, la peinture du hall et des classe et Madame GOMBAUD pour les jolies décorations faites à l'entrée de l'école.

A chaque période les enfants profitent de temps forts, comme lors de la semaine du goût, où tous les élèves ont participé à différents ateliers pour éveiller leur sens, en reconnaissant les différentes saveurs des aliments, le sucré, le salé, l'acide et l'amer.

En attendant le moment magique de Noël, les enfants profiteront d'un spectacle donné par un conteur et d'un bon goûter offert par la municipalité.

D'autres projets sont envisagés cette année et viendront rythmer la vie de l'école, comme la suite de la réalisation de la fresque murale, la découverte du poney, la lecture d'albums avec la participation du concours des Incorruptibles et l'élection du titre préféré !

Notre école maternelle accueille les enfants de la Toute Petite Section à la Moyenne Section. Si votre enfant est né en 2020 ou 2021 (de janvier à mai), vous pouvez les inscrire pour la rentrée 2023 ! Renseignez-vous auprès de la mairie.

Tous les élèves et l'équipe enseignante de Balanzac vous adressent leurs meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année !





Accueil de Loisirs enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires

Des vacances d'octobre Halloweenement monstrueuses ...

Chasse aux bonbons d'Halloween

Déco citrouilles



Sortie au family fun park

Veillée pour les grands ... jeux à thème

Inscriptions pour les vacances d'hiver : contactez-nous et suivez-nous sur facebook

La Tribu de Nava - 18 Rue de l'Aunis - 17600 NANCRAS - latribudenava@gmail.com - 07 64 21 29 71

Facebook : [La Tribu de Nava Accueil de loisirs 17600 Nancras](#)



ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le mercredi

En semaine

Le mercredi en période scolaire, les enfants de 3 à 12 ans sont accueillis sur inscription (capacité d'accueil de 30)

Des animations leur sont proposées : jeux et bricolages, ateliers sportifs, sorties paro, cinéma, course nature ...



Avant et après l'école, l'équipe d'animation propose aux enfants du RPI Balanzac, Nancras, Sablonceaux : des activités sportives, des ateliers jeux, des bricolages ainsi que l'aide aux devoirs lundi et jeudi, visite à la bibliothèque le vendredi.



Accueil situé sur le site unique de Nancras rue des Ecoles

Des questions, des informations ? Nous contacter :

Sivos Seudre Saintonge 49 Route de l'Océan 17600 BALANZAC

Tél : 05 46 95 28 71 - Mail : sivos.seudre.saintonge@gmail.com - Facebook : Sivos Seudre Saintonge

LA PAROISSE

Un dimanche en musique

Ce 27 novembre 2022, la chorale de Breuillet, la trompette de Xavier, les chants de Pauline nous ont fait passer un moment plein de joie, d'échange, moment fraternel devant un pot de l'amitié. Prochain dimanche en musique prévu en janvier 2023.



DIMANCHE 18 DECEMBRE 2022 A 15 HEURES

Nous vous invitons à l'église de Balanzac pour un moment fraternel autour de la crèche.



MESSE DE NOËL

Le 24 décembre : Saujon à 17 heures
 Corme Royal à 18 heures 30
 Saujon à 21 heures
Le 25 décembre : Saujon à 10 heures 30

ETAT CIVIL ANNEE 2022

Naissances



UGER Angéline, née le 17 janvier 2022 à Saintes (17).
THELLIER Alba, née le 18 février 2022 à Saintes (17).
GRENIER Olivia, née le 10 avril 2022 à Saintes (17).
ROBERT Ambre, née le 29 juillet 2022 à Saintes (17).
BILLON FORGIT Léonie, née le 20 septembre 2022 à Saintes (17).
THOMAS Zoé, née le 10 novembre 2022 à Saintes (17).

Mariages



DENIAUD Jean-François et NONET Nadège, célébré le 28 mai 2022.
FOURDRIGNIER Luc et HERELLE Claudette, célébré le 2 juin 2022.
LE SQUER Frédéric et CLOCHETTE Christelle, célébré le 25 juin 2022.

Décès



Mr MANTEAU James, le 22 janvier 2022.
Mme SEUGNET Marguerite, veuve VIDAL, le 1^{er} février 2022.
Mme THIBEAULT Anita, veuve AJAVON, le 17 février 2022.
Mme BERTIN Francine, épouse REINE, le 16 août 2022.
Mme MICHAUD Huguette, veuve DUTREUIL, le 30 novembre 2022.

INFO MAIRIE

Pendant les fêtes, la Mairie sera fermée le samedi 24 décembre 2022, le vendredi 30 décembre 2022 après-midi (ouverture mairie le matin de 9h à 12h) et le samedi 31 décembre 2022



RECETTE

Filet de Bœuf Chimichurri, roses de pommes de terre de Cyril Lignac

Ingrédients pour 4 personnes

4 filets de Bœuf
25g de Beurre demi-sel
20 cl Huile neutre, 12 cl vinaigre blanc
Sel fin, poivre du moulin
500 g de Pomme de terre rose de France
1 pâte feuilletée
150g de Beurre demi-sel fondu
Persil, coriandre, origan, laurier
4 gousses d'ail
1g de piment chili thaï
20 cl huile neutre



Préchauffer le four à 200°C. Couper en tranches fines les pommes de terre à l'aide d'une mandoline. Dans une casserole d'eau bouillante, plonger les lamelles de pommes de terre et laisser cuire 3 minutes. Egoutter et les déposer dans un bain de beurre.

Sur une planche à découper, déposer la pâte feuilletée. Couper les bords pour former un carré puis couper en bandes de même taille. Sur chaque bande, en partant du haut, déposer tout du long les lamelles de pommes de terre en les chevauchant. Rabattre le bas de la pâte sur les lamelles puis rouler pour former une rose. Déposer dans le moule à muffins beurré. Assaisonner de sel et poivre et enfourner 25 minutes.

Dans le mixeur, verser les herbes effeuillées avec l'ail et le piment, mixer. Verser la préparation dans un bol, ajouter le vinaigre et l'huile puis la feuille de laurier. Réserver.

Dans une poêle chaude, verser un trait d'huile et ajouter le beurre. Laisser mousser pour une coloration noisette puis déposer les filets de bœufs assaisonnés de sel et poivre. Les laisser colorer sur toutes les faces en les arrosant de beurre. Laisser cuire 3 minutes de chaque côté. Déposer ensuite dans une assiette.

Couper les filets de bœuf en 2 dans la largeur puis chaque moitié en petits triangles.

Dans des assiettes, verser 1 cuillère à soupe de sauce chimichurri, déposer par-dessus les morceaux de viande et au centre les roses de pommes de terre feuilletées.





Bonne Année

Bonne Année